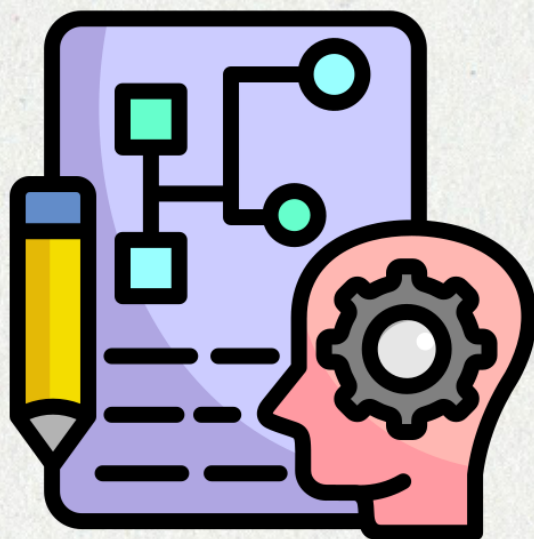


PROJET PÉDAGOGIQUE 2025-2026



**PÔLE
DE**

**Clermont
l'Hérault**

Sommaire

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE	p.3
2. ORGANISATEUR	p.3
3. ACCUEIL DE LOISIRS DE CLERMONT L'HÉRAULT	p.3
4. CAPACITÉS D'ACCUEIL	p.3
5. LES LOCAUX	p.4
6. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION	p.4
7. JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	p.5
8. LES TEMPS D'ACTIVITÉS	p.6
9. LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR	p.6
10. LA PAUSE MÉRIDienne	p.8
11. SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION	p.9
12. CONCLUSION	p.11

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

Clermont l'Hérault est situé dans l'arrière-pays du département de l'Hérault.
La commune compte 9395 habitants sur 32.49 km². (Recensement 2021)

2. ORGANISATEUR

Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Directeur pôle Petite enfance, Jeunesse et Sports : Richard FERNANDEZ

Responsable service Jeunesse : Cédric GEORGEL

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. 04.67.88.95.50

Site internet : www.cc-salagou.fr

3. ACCUEIL DE LOISIRS DE CLERMONT L'HERAULT

4 rue de la combe

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. 04 67 96 23 05

Courriel : pole.clermont@cc-clermontais.fr

L'équipe d'animation est composée de :

- **Une responsable** : BOUISSET Carole
- **Une responsable adjointe** : BLANQUER Priscilla
- **6 animateurs** permanents pour les mercredis et vacances : DOMERGUE Tamara, MIRALLES Marie-Neige, MONTALBAN Ernestina, BENZAROUAL Sabrina, MAURIN Alicia et MANIEZ Jonathan.
- **1 stagiaire** (BAFA, BAPAAAT, BPJEPS, CAP petite enfance ...) : PEUGNET Kadia

4. CAPACITÉS D'ACCUEIL

L'Accueil de Loisirs est la structure principale, permettant l'accueil des enfants de la commune et en dehors (les mercredis et les vacances).

Sa capacité d'accueil est de :

- **32 enfants** de moins de 6 ans
- **48 enfants** de plus de 6 ans

5. LES LOCAUX

Il dispose de deux structures d'accueil : moins de 6 ans et plus de 6 ans.

➤ **Structure plus de 6 ans** : d'une surface de 140 m², elle est constituée d'un espace extérieur, d'une grande salle d'activité, de deux blocs sanitaires fille et garçon, et d'une petite salle de rangement.

➤ **Structure moins de 6 ans** : d'une surface de 124.8 m², elle est constituée d'un espace extérieur, d'un dortoir de 15 lits, d'une grande salle d'activité, de sanitaires et d'un sas.

En période de vacances, nous avons la possibilité d'utiliser certaines installations sportives de la commune : gymnase, plateau sportif...

Dans toutes nos animations, nous prêtons une attention particulière au choix de l'enfant, nous favorisons l'écoute, le dialogue et le respect mutuel dans toutes les relations avec le personnel, les enfants et leurs familles.

Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments privilégiés entre l'équipe pédagogique et les parents. Il est important de pouvoir créer un lien avec eux. Une relation de confiance est indispensable.

6. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux services de l'Accueil de Loisirs (mercredis et vacances scolaires) nécessite le renouvellement ou la fourniture de documents obligatoires directement sur le Portail Familles : <https://cc-clermontais.portail.leta-familles.fr>

Les parents doivent fournir un dossier d'inscription complet, composé de :

- Fiche d'autorisation et sanitaire 2025/2026 (à télécharger, remplir et déposer en ligne)
- Photocopie des vaccins obligatoires : Pour une première inscription ou pour une réinscription si la date du dernier vaccin obligatoire est dépassée sur les documents fournis l'an dernier
- Attestation d'assurance scolaire à jour
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : uniquement pour les enfants concernés par un protocole médical
- Si non allocataire CAF ou MSA : les photocopies de l'avis d'imposition N-1 du foyer de l'enfant et du livret de famille (pages de tous les membres de la famille)
- RIB, si prélèvement automatique

Inscrire sur le Portail Familles : Mercredis en prélèvement et vacances scolaires en paiement immédiat.

➤ **ALP (mercredis) :**

Matin avec ou sans repas ou journée avec repas pour tous les enfants.

➤ **ALSH (vacances) :**

À la journée pour tous les enfants

Nous accueillons les enfants scolarisés de la commune, du territoire communautaire et hors territoire de 2 ans et demi à 12 ans.

L'Accueil de loisirs de Clermont l'Hérault est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances de l'année.

Les relations avec les familles s'effectuent à l'Accueil de Loisirs lors des temps d'accueil.

Nous essayons de rester le plus disponibles pour entretenir les relations de confiance avec les parents afin d'être dans une démarche de coéducation pertinente et cohérente.

L'Accueil de Loisirs s'adresse à un public très diversifié, ayant comme motivation commune l'envie de découvrir et de pratiquer des activités dans un cadre ludique.

7. JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le rythme de la journée

La prise en compte des rythmes de vie des enfants pendant leurs séjours à l'Accueil de Loisirs peut amener à modifier les horaires de la journée en fonction de leurs envies et états.

Vacances et Mercredis :

7h45-9h : accueil du matin : jeux libres et petits ateliers

9h-12h : choix d'activité dans une vie collective

12h-13h30 : pause méridienne

13h30-14h : départ des enfants (les mercredis uniquement) + temps calme

14h-16h30 : choix d'activité dans une vie collective

16h30-17h : goûter, rangement, jeux libres

17h-18h : accueil du soir : jeux libres et petits ateliers

8. LES TEMPS D'ACTIVITÉS

Les temps d'activités permettent de sensibiliser les enfants aux valeurs éducatives du territoire qui sont :

- › La laïcité
- › Le vivre ensemble
- › La citoyenneté
- › La solidarité
- › La défense de l'environnement
- › Permettre à chacun de vivre des moments de loisirs et de plaisirs
- › Aider l'enfant à devenir responsable de ses actes

2026 : Les mondes fantastiques et imaginaires

L'équipe d'animation proposera tout au long de l'année des animations à thèmes :

- › Janvier/février : à la découverte du dessin animé
- › Mars/avril : les animaux fantastiques
- › Mai/juin/juillet : les légendes
- › Septembre/octobre : la magie
- › Novembre/décembre : le monde elfique

L'équipe d'animation proposera tout au long de l'année des animations à thème dites « fil rouge » :

- › La parentalité : rencontre (châtaigne, galerie projection...)
- › Le gaspillage alimentaire
- › Mission ZÉRO déchets
- › Bivouac pour les plus de 7 ans
- › Jardin potager
- › Éveil aux activités physiques

9. LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Objectifs opérationnels :

- › Favoriser l'accueil individuel de l'enfant
- › Permettre le jeu libre de l'enfant et le choix des activités dans une vie collective
- › Ouvrir le dialogue avec les familles

Favoriser l'accueil individuel de l'enfant et ouvrir le dialogue avec les familles

Les moyens

- › Chaque enfant est accueilli et salué par son prénom
- › L'accueil des familles en allant vers elles
- › L'accompagnement des familles en aidant à chercher leurs enfants dans le centre et en rapportant le vécu de la journée de l'enfant
- › L'information pour tous par voie d'affichage (menus, info inscription à la journée si sortie, séjour etc.) mais surtout par le dialogue, par le biais des enfants avec leurs familles
- › Un accueil assoupli pour les enfants, qui leur permet plus de choix dans leur participation

Rôle et attitudes des animateurs

- › Connaître rapidement le prénom des enfants
- › Se rendre disponible pour les familles et enfants et engager le dialogue. C'est le moment où les familles se font une représentation de la structure, le dynamisme et la courtoisie des animateurs permettent que celle-ci soit positive
- › Aider les plus jeunes à la séparation et au retour vers la famille
- › Accompagner les parents à la découverte du centre mais aussi quand ils récupèrent leurs enfants et leurs affaires
- › Ne pas donner l'impression de « ne pas savoir », mais toujours obtenir une réponse aux questions des parents auprès des collègues
- › Ne pas juger les familles ni les enfants

Permettre le jeu libre de l'enfant et le choix des activités dans une vie collective

Les moyens

- › Coloriages, ping-pong, dinette, baby-foot, jeux de constructions... pour jouer avec les enfants
- › Des règles de vie communes à tous : rangement du matériel, respect de la fonction des différents lieux de jeux (jeux de ballons dans la grande cour, jeux et coloriages dans la salle d'activité...), rangement des vêtements dans les couloirs. Pour les tout-petits, vigilance accrue.

Rôle et attitudes des animateurs

- › Être responsable de tous les enfants, il n'y a pas de groupes d'âge
- › Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs besoins et leurs attentes (vigilance des tout-petits quand ils vont aux toilettes)
- › Assurer la surveillance tout en étant actifs : chaque lieu doit être sous la vigilance d'un animateur
- › Activité en connaissance du matériel, en être responsable et le mettre à disposition des enfants
- › Profiter de ces moments pour dialoguer avec tous les enfants.

10. LA PAUSE MÉRIDIANNE

Le repas se déroule à la cantine municipale de Clermont l'Hérault sous forme de self-service.

Le temps du repas est un temps d'éducation à part entière : les animateurs invitent les enfants à « goûter » à tous les plats sauf en cas d'allergie alimentaire avérée (information fournie par les parents, PAI, un médecin... cf. fiche sanitaire de liaison).

Même s'il est difficile de définir le terme « goûter » puisqu'il peut être apprécié différemment selon les animateurs, il conviendra néanmoins de garder à l'esprit que le repas doit rester un temps de plaisir, de découverte nutritionnelle et de discussion.

Les enfants sont servis par un agent de restauration, de ce fait, ils choisissent la quantité de nourriture dans leur assiette et ont pour mission d'essayer de finir leur assiette. Nous sommes dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. Ils ont le droit de se resservir si possibilité.

Le goût s'apprend, s'éduque et s'acquiert dans le temps pour permettre des apprentissages lors de la prise du repas.

Permettre des apprentissages lors de la prise des repas

Les moyens

- › Des règles d'hygiène : lavage des mains avant et après le repas et débarbouillage du visage en cas de besoin
- › L'apprentissage des règles de savoir-vivre à table, manipuler les différents couverts, goûter les plats et participer aux tâches de fin de repas (ranger, débarrasser, passer la lavette) : le tout dans le respect du personnel de service
- › La sensibilisation au gaspillage

Rôle et attitudes des animateurs

- › Être animateur de tous les groupes d'âges
- › Éviter le conflit avec l'enfant qui refuse de manger pour ne pas le braquer davantage
- › Être attentif aux relations entre enfants
- › Accompagner les enfants, conseiller, aider sans faire à leur place
- › Veiller à la participation de tous pendant le débarrassage
- › Favoriser les échanges et discussions.

11. SECURITÉ ET RÉGLEMENTATION

Objectifs opérationnels

- › Permettre l'information
- › Assurer la sécurité physique
- › Assurer la sécurité morale et affective
- › Permettre la formation des animateurs

Les moyens

- › Le respect des taux d'encadrement sur le centre, en sortie et sur les activités spécifiques.
- › L'organisation de réunions pédagogiques (deux heures deux fois par mois) pour procéder à l'évaluation du projet, au réajustement éventuel du fonctionnement.
- › L'encadrement des stagiaires dans leur formation : mise en place d'une forme de tutorat par un animateur BAFA et évaluation régulière.
- › Des évaluations individuelles à l'ensemble des animateurs.
- › L'affichage, dans la salle d'animation, des grandes lignes de la réglementation DDCCS en vigueur, que les animateurs doivent suivre scrupuleusement, en laissant à disposition un document officiel.
- › La mise à disposition (pour les animateurs uniquement) des fiches individuelles d'inscription des enfants sur lesquelles se trouvent les informations médicales, les autorisations parentales et les personnes autorisées à récupérer les enfants (support informatique tablette).
- › L'adoption d'un comportement attentif, vigilant, rassurant et sécurisant pour les enfants.

Durant les accueils

- › L'arrivée et le départ échelonné des animateurs permet de coller à tout moment au taux d'encadrement préconisé par la DDCCS (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans).
- › Un pointage minutieux des enfants est effectué à chaque entrée et chaque sortie du centre de loisirs, ainsi, nous savons à chaque instant le nombre et l'identité des enfants présents.
- › Un animateur à l'entrée du portail veille à identifier les adultes qui accompagnent ou viennent récupérer les enfants et s'appuie, en fonction de la réaction des enfants, sur les fiches d'inscription et/ou documents d'identité.
- › Les médicaments sont confiés à la direction avec l'ordonnance correspondante et stockés au bureau. Ils seront rendus aux parents en main propre.
- › Les informations données aux animateurs de pointage le matin sont consignées sur une feuille, laquelle est consultée par les animateurs de groupe avant l'appel. Il en est de même pour les informations à transmettre aux parents le soir.

Durant les activités

- › Les règles de vie sont instaurées dans le groupe d'âge par le biais de la concertation, certaines sont communes à tous, induites par les animateurs, notamment pour les règles dans la cour, les toilettes, la cantine...
- › Les enfants sont régulièrement comptés et chaque animateur connaît à tout instant l'effectif de son groupe.
- › Les enfants sont toujours sous la surveillance d'un animateur, jamais laissés seuls, sauf parfois en accord avec l'équipe et dans un but pédagogique d'accès à l'autonomie et dans un cadre sécurisé.
- › Avant de procéder à des soins, les animateurs doivent consulter les fiches d'inscription des enfants afin de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indications. Les soins doivent être effectués avec un port de gants en latex.
- › Les animateurs doivent, en outre, remplir le registre après chaque soin.
- › Les animateurs se sont informés au préalable des différents soucis médicaux et/ou conduites à tenir en ce qui concerne les enfants de leur groupe.
- › La responsable, ainsi que les parents sont systématiquement informés des petits bobos et soins effectués.
- › La protection solaire est au centre de notre attention avec une vigilance sur l'hydratation, le port des casquettes, et l'application régulière des crèmes lors des baignades, jeux d'eau et exposition prolongée.
- › Les rythmes de vie doivent être respectés pour éviter la fatigue propice aux blessures : les plus petits et les enfants fatigués ont une sieste proposée dans des conditions favorables au repos.
- › Les animateurs doivent être attentifs aux signes d'alerte qui peuvent traduire un mal-être chez un enfant (isolement, changement soudain d'attitude, sensibilité exacerbée...) et en faire part à la direction avant toute prise de décision.
- › Les instruments dangereux, cutter, marteau, outil spécifique... sont sous haute surveillance sans être interdits.

Durant les sorties et les séjours

- › Chaque groupe possède une trousse à pharmacie réglementaire pour ses sorties et une pharmacie générale est à disposition au bureau de la Direction. Celles-ci doivent être vérifiées et réapprovisionnées régulièrement.
- › Un périmètre de sécurité est toujours fixé et indiqué aux enfants.
- › Les itinéraires de marche (ou vélo) ont été repérés au préalable et donnés à la Direction.
- › Pendant les séjours sous tente, on veille à l'hygiène des enfants sans mettre à mal leur pudeur ou leur intimité. Les règles de mixité sont respectées et le campement organisé en étoile pour faciliter la surveillance. L'hygiène alimentaire est aussi au centre de nos préoccupations (conservation des denrées).

- › Les activités spécifiques sont encadrées par des personnes diplômées d'État (prestataires) et/ou suivent strictement les règles de la DDJS (notamment les baignades).

Rôle et attitude des animateurs

- › Avoir une attitude positive devant les enfants : l'utilisation du téléphone portable à des fins personnelles, le langage grossier, les attitudes vulgaires sont à bannir de la journée au centre de loisirs.
- › Donner l'exemple, trouver la bonne distance entre les enfants (ni copain, ni gendarme).
- › Être ouvert, serviable, ne pas manquer de respect à qui que ce soit.
- › Être solidaire avec son équipe.

12. CONCLUSION

En tout état de cause, c'est au bon sens et à la vigilance des animateurs que l'on fait appel afin de garantir une sécurité maximale, physique, affective et morale des enfants.

Tout le vécu à l'Accueil de loisirs repose sur le rôle et les attitudes de l'équipe d'animation.

Responsables des enfants qui leur sont confiés, les animateurs ont pour mission de donner vie au quotidien. Pour cela la motivation, le travail d'équipe, l'entraide, l'écoute, les échanges d'idées, le respect, la tolérance et le sérieux dans leurs missions, seront les ingrédients nécessaires à la mise en forme de notre projet.

Diplômés, en cours de formation ou sans formation, chaque animateur engage sa responsabilité morale et pénale en choisissant d'encadrer des enfants dans un Accueil de loisirs. Il s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées par les élus et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.

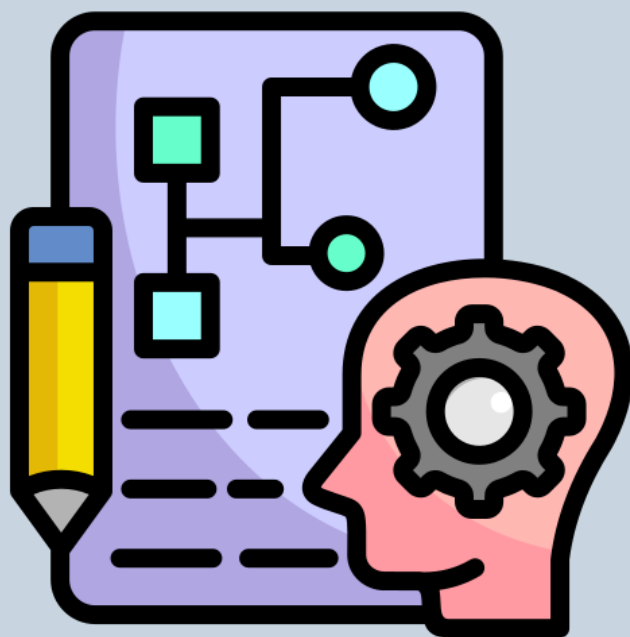
Le vivre ensemble, c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble.

Il est important d'apprendre aux enfants à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensable au vivre ensemble.

Sans le passage du monsieur Patrick MONToux, formateur ou « déformateur », ce projet pédagogique n'existerait pas.

Je tiens ici à le remercier.

Le présent projet sera mis à disposition des familles, au bureau et sur le site internet de la Communauté de communes, Portail Familles.



LES PERMANENCES

Mardi et jeudi de 8h à 11h30

Accueil de Loisirs Intercommunal du Clermontais

PÔLE DE Clermont l'Hérault

4 rue de la Combe | 34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 96 23 05 | pole.clermont@cc-clermontais.fr

Retrouvez les programmes et les conditions d'accueil sur :

- www.cc-salagou.fr/nos-services/jeunesse/accueils-de-loisirs/
-  CommunautéCommunesClermontais

